

# P1-Étape 02 - Saint-Auban-d'Oze (Villaret) - Peyssier (Les Oustaus)



Abbaye de Clausonne (Rémi Borel)



*Étape sous couvert forestier sans difficulté particulière évoluant dans des paysages sauvages. Passage par le spectaculaire défilé du Gouravour pour accéder à l'Abbaye de Clausonne.*

Variante possible par les Priourets et aller retour à Clausonne. (12,1 km, 640 m D+, 350 m D-). Plus direct mais sans admirer le Faï et les gorges du Gouravour.

## Infos pratiques

Pratique : Pédestre

Durée : 4 h

Longueur : 11.7 km

Dénivelé positif : 661 m

Difficulté : Intermédiaire

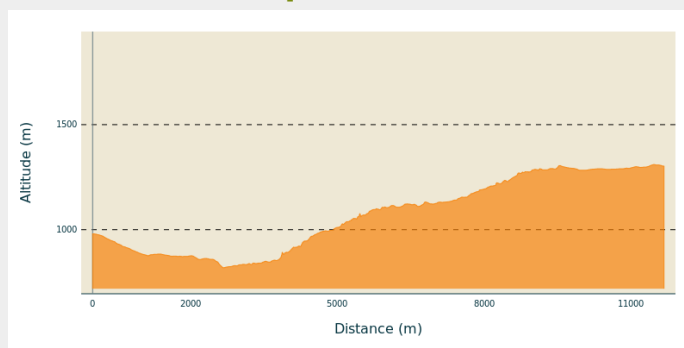
Type : Traversée

# Itinéraire

**Départ** : Saint-Auban-d'Oze (Villauret)

**Arrivée** : Peyssier (Les Oustaus)

## Profil altimétrique




Altitude min 819 m Altitude max 1310 m


1. Depuis le hameau de Villauret, descendre sur 1200 m la petite route vers le Saix.
2. Juste avant le petit pont, au point 876 m, prendre la piste qui monte à droite.
3. Quand la piste fait une épingle à droite, continuer tout droit dans une montée qui part plein ouest. En restant en crête, possibilité d'un aller-retour vers la statue de la vierge surplombant le Saix.
4. A la fin du sentier, descendre tout droit vers le sud au pied du village. Suivre ensuite la route vers Clausonne/Le Fai qui part au sud est.
5. Quitter la piste et suivre le sentier à droite indiqué par le panneau "Abbaye". Traverser la rivière sur la passerelle et suivre le sentier jusqu'à l'Abbaye. Après sa visite, prendre la piste qui descend vers le sud, elle rejoint la piste principale.
6. Le GR® arrive ici sur la gauche. Continuer tout droit vers l'est en montant toujours le long de la piste.
7. Après le lac de Peyssier, suivre le GR®93 vers le col des Garcins.
8. 300 m après le dernier point, quitter le GR®93 et suivre la piste qui part à plat vers la droite jusqu'aux Oustaus.



# Sur votre chemin...



 Le hameau du Fai : liens sociaux et curiosités sonores (A)

 Espace Naturel Sensible de la Haute Vallée de Maraize (C)

 Plateau de Peyssey (E)

 Abbaye de Clausonne (B)

 Lac de Peyssey (D)

# Toutes les infos pratiques

# Sur votre chemin...

---



## Le hameau du Faï : liens sociaux et curiosités sonores (A)

Le hameau du Faï est un lieu d'accueil géré par l'association Les Villages des Jeunes-Solidarités Jeunesses. Il participe activement à la vie sociale de la vallée du Buëch. Des chantiers de jeunes internationaux et des chantiers d'insertion sont accueillis sur site, des animations culturelles ainsi que des soirées à thème sont organisées et favorisent le brassage interculturel et générationnel.

En 1994, a été créé un ensemble musical monumental unique au monde : d'énormes "trompes" (enceintes acoustiques directionnelles) ont été construites face à une formidable chambre d'écho naturelle constituée par les falaises qui surplombent le site. Le son par un effet de cathédrale emplirait toute la vallée. L'instrument est aujourd'hui destiné à des expérimentations et performances sonores sans limites ni équivalent ailleurs dans le monde. Le festival "la Montagne qui chante" a lieu tous les 17 août.

Crédit photo : Norman Lancelot



## Abbaye de Clausonne (B)

L'abbaye de Clausonne est la première fille de Notre-Dame de Lure, elle-même fille de Notre-Dame de Boscodon. L'année de sa fondation n'est pas précise mais il est possible de la dater vers 1185. Le site de Clausonne, situé en bordure du torrent de Maraize, présente un attrait spirituel en raison de son isolement géographique et renforce le maillage existant entre les communautés chalasiennes méridionales de Lure, Boscodon et Valserrès. Une longue journée de marche doit permettre de relier les sites entre eux, ce qui sera essentiel pour la transhumance des brebis vers la plaine de la Crau où l'abbaye de Puyredon est fondée en 1205.

Le seigneur du Val-d'Oze fait don du domaine sur lequel les moines vont construire l'abbaye. Celle-ci possèdera également des terres, des pâturages et des vignes. Les revenus demeurent toutefois modestes. Malgré son isolement, l'abbaye et ses occupants vont subir plusieurs pillages et destructions. En 1573, les exactions des troupes protestantes lui sont fatales et l'abbaye disparaît en tant que monastère régulier. Jusqu'à cette date, Clausonne et Boscodon auront maintenu une existence indépendante plusieurs siècles après la disparition de l'Ordre de Chalais.

À partir de cette date, l'édifice sera investi et transformé en ferme puis en mairie-école après la Révolution. Une église paroissiale a été aménagée dans le chœur pour les 80 habitants du village de Clausonne, qui a disparu après le rachat par l'État de l'ensemble du domaine pour en assurer la gestion forestière.

<https://www.abbayedeclausonne.org>

Crédit photo : Rémi Borel





## Espace Naturel Sensible de la Haute Vallée de Maraize (C)

La Haute Vallée de Maraize, site de 2 000 hectares, a été classée « Espace Naturel Sensible » par le Conseil Départemental des Hautes-Alpes en 1987 du fait de la somptuosité de ses paysages et de ses caractéristiques géologiques et floristiques particulières.

Le climat, d'influence fortement méditerranéenne dans un massif alpin de moyenne altitude et très accidenté, favorise le développement d'une flore et d'une faune d'une grande diversité grâce aux différents biotopes existants.

L'entrée dans le massif d'Aujourd'hui se fait par les gorges du Gouravour, impressionnantes par leur étroitesse et leur hauteur. Elles offrent un panorama géologique assez unique, et recèlent des trésors cachés, comme des genévriers thurifères vieux de mille ans ! Les couples d'aigles et les chamois accompagnent parfois les visiteurs.

Ce territoire est aujourd'hui abandonné par les hommes : les vestiges de l'abbaye de Clausonne et la ferme du Faï sont les derniers foyers d'une occupation qui fut pourtant durable et importante. L'installation en l'an mille du castrum d'Oze, au pic de Saint-Ponçon, sur le rebord nord ouest du massif, illustre cette dimension tutélaire.

Ce plateau d'altitude, « château fort naturel », a abrité sur tout son espace une population nombreuse dans le lointain Moyen-Âge ; le site d'Oze-la-vieille, en bordure du massif au-dessus du Saix, permet de mesurer à quel point Aujourd'hui n'était pas un territoire marginal, mais fut le cœur du Val-d'Oze.

Crédit photo : Norman Lancelot



## Lac de Peyssier (D)

Le nom Peyssier vient de l'occitan peissier qui vient lui-même du latin paxilli qui désigne un bassin, une retenue d'eau produite par un barrage de pieux. Dans les années 1970, un barrage a été construit pour développer l'irrigation agricole dans le Val-d'Oze.

Crédit photo : Norman Lancelot



## Plateau de Peyssier (E)

Les traces d'habitat restent assez discrètes dans le vallon et pourtant, ce territoire fut bien investi. Un castrum (château fort et village) existait près de la ferme des Oustaus aux XIIe et XIVe siècles. Il était rattaché à la seigneurie d'Oze et avait été placé sous la dépendance des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem. Le site fortifié a disparu à l'occasion des crises de la fin du Moyen-Âge, puis a été réoccupé au cours du XVIe siècle. Des quatre fermes qui occupaient le plateau, il ne subsiste que deux bâtiments à Laboudou et aux Oustaus. Il existait deux autres fermes et maisons au Jas des Aygues et au Raugou qui sont largement ruinées. Toutes ces fermes appartenaient depuis le XVIIe siècle au moins au seigneur de Vitrolles qui en retirait des revenus relativement importants. Elles étaient affermées à des fermiers ou métayers qui versaient une rente au seigneur contre le droit d'occuper ses terres.

À la fin des années 1870, ces fermes passent à une société contrôlée par François Pavie, maire de Savines, qui revend ce domaine à l'administration des Eaux et Forêts. Les fermes situées sur les contreforts sud de Peyssier aux quartiers du Grand Pré, des Selles et de Rochecourbe étaient également habitées par des agriculteurs qui étaient propriétaires des terres environnantes. Le hameau des Selles est abandonné au moment de la 1ère guerre mondiale, alors que les deux autres le sont à la fin du XIXe siècle.

En 1906, ces quartiers sont déjà achetés par l'administration des Eaux et Forêts, alors que l'essentiel du domaine des barons de Vitrolles est aujourd'hui la propriété des communes d'Esparron et de Barillonnette.

Crédit photo : Rémi Borel